



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Question sur le déblocage anticipé PEE

Question écrite n° 39158

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la possibilité d'un éventuel deuxième plan de relance évoqué par le Président de la République. Elle souhaite partager avec lui une proposition - issue des échanges avec un maire de la circonscription - qui peut être envisagée pour dynamiser le pouvoir d'achat des Français. De nombreux Français qui travaillent dans des entreprises moyennes et grandes disposent d'avoirs financiers bloqués en PEE (plan épargne entreprise). Les citoyens français qui ont des avoirs bloqués sont généralement des salariés, avec un profil plutôt emprunteur et ne pouvant emprunter au-delà du possible. Au cours des trente dernières années, à plusieurs reprises (deux), les Présidents de la République avaient permis le déblocage anticipé des PEE, une fois avec justificatif, l'autre fois sans aucun justificatif afin que les salariés puissent débloquent leurs avoirs et dépenser dans tous les domaines. Ainsi, pour cette fois aussi, cette solution pourrait être envisagée : permettre aux salariés français de débloquent tous leurs avoirs PEE sans motif pourrait être un signal très positif pour la population, d'autant plus que la France traverse une situation inédite sur le plan économique, sanitaire et sociale. Cette initiative pourra s'avérer bénéfique pour l'État, les millions de salariés et pour l'économie française dans sa globalité. Elle aimerait connaître son positionnement sur une telle mesure et sa faisabilité.

Texte de la réponse

L'épargne salariale représente un levier de financement primordial des entreprises, qui ont besoin de sources fiables et importantes de fonds propres pour assurer leur pérennité et leur développement. En conséquence, les déblocages anticipés doivent rester très exceptionnels pour financer au mieux les besoins des entreprises dans le contexte de reprise économique. Par ailleurs, il est important que les sommes investies le soient suffisamment longtemps afin que cela soit pleinement bénéfique pour l'épargnant. La mobilisation des sommes investies en épargne salariale n'apparaît, pour ces raisons, pas opportune. Il est cependant clair que la reprise économique passe par la relance de la consommation. Tout l'enjeu se situe autour de l'épargne de précaution constituée durant la crise par les Français (320 milliards d'épargne au total en 2020, contre 219 milliards en 2019, et une hausse d'environ 110 milliards concernant l'épargne financière). Ce sont davantage ces ressources que le Gouvernement entend mobiliser pour assurer une reprise rapide et forte.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39158

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4294

Réponse publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8447